

ALIGNEMENT

Pétitionnaire :

QUARTA - Géomètre-Expert -17 rue Léonard de Vinci - 29600 MORLAIX

Le Maire de Plougasnou,

Vu la demande en date du 14 avril 2026 par laquelle le pétitionnaire ci-dessus référencé demande l'alignement du terrain situé 10 route de Kerénot en Plougasnou, cadastré YB n° 211

Vu le code des Collectivités Locales ;

Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 janvier 1959 ;

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 relative au code de la voirie routière ;

Vu le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au code de la voirie routière ;

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu l'état des lieux

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'alignement de la parcelle cadastrée YB n° 311 appartenant à Mme COSYN Judith est défini selon la proposition d'alignement définie par les points A, B, C, D conformément au plan établi ci-joint.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté a uniquement pour but de fixer les limites du domaine public ; Au cas où le propriétaire/pétitionnaire désirerait effectuer des travaux, il devra obtenir les autorisations réglementaires (permis de construire, autorisation de voirie) ou déposer une déclaration de travaux.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté n'est délivré que sous réserve du droit des tiers.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

QUARTA - Géomètre-Expert -17 rue Léonard de Vinci - 29600 MORLAIX

A Plougasnou, le

29/04/26

Le Maire,
Serge WLODARCZAK

